

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAE 45** Subvention (6.000 euros) à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511- 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association l'atelier de Maurice Arnoult (SIMPA 37001 / Dossier 2016\_06096), domiciliée, 8 bis, rue des Gardes à Paris 18e, au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée chapitre 65, nature 6574, rubrique 90-3, ligne VF55003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**